

**ARRÊTÉ DEP-2025-203 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 22 février 2017 portant création du certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2025-1002 conjoint nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance pour la session 2025 dans l'académie de Versailles, département des Yvelines, est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Catherine MAGNE, professionnelle

Vice-présidente :

Madame Astrid WYGODA, enseignante

Enseignants :

Madame Christelle LARGEAU
Monsieur Seleimane M'BARECK

Monsieur Médard MASSOUMOU
Madame Virginie PEYRARD

Professionnels :

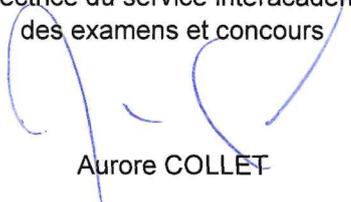
Monsieur Matthieu CHATIGNOUX
Madame Karine DELYON

Madame Juliette GENY
Monsieur Vincent MORIN

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2025.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET